Déclaration de Jean Marc ROUILLAN Prisonnier d'ACTION DIRECTE :

LE DEVOIR DE RÉSISTANCE !

La peine de mort existe toujours dans les prisons françaises. Il est vrai que la tête du condamné ne roule plus dans la sciure. Le spectacle sanguinaire était trop obscène à la tragi-comédie de nos sociétés aseptisées. Pourtant de nos jours la peine de substitution perpétue le meurtre. Ce n'est qu'un lent assassinat façonné de mille morts quotidiennes. Une exécution consommée sur 20 ans, parfois davantage, mais tout aussi infaillible que la lame du couteau. La mort a été déléguée à la besogne des arbitraires, des violences "nécessaires", des jours sans vie, du désespoir. Avant-guerre, lorsque les exécutions publiques ne servirent plus au décorum de la violence d'Etat, elles furent refoulées dans l'ombre des "cours d'honneur" de l'Administration Pénitentiaire. Aujourd'hui on ne coupe plus le cou, ni en public ni en "lousdé" dans ce meilleur des mondes, la mort du détenu est présentée comme "naturelle" : suicides, maladies et folies. Ultime négation puisque ces défunts ne sont pas comptabilisés comme étant des prisonniers. Car si les conditionnelles médicales ont quasiment disparut de la réalité carcérale, l'administration se charge d'évacuer le mourant dans un hôpital extérieur avant qu'il ne trépasse. Quelquefois, ils attendent jusqu'au dernier coma, jusqu'au dernier souffle avant de l'effacer de leur registre. Ils craignent la rémission miraculeuse et surtout que le moribond puisse bénéficier de quelques jours supplémentaires de "liberté volée".
Pour l'instant, de stratagèmes en dissimulations, l'administration masque encore l'évidence de cette gestion mortifère. Peu nombreux osent faire le lien entre les ravages de la MORT LENTE, et les verdicts en additions incompressibles, la psychiatrisation des centrales, le pourrissoir général des prisons entretenu par l'AP et un corps judiciaire entièrement dévoués aux thèses sécuritaires et conservatrices. La peine de mort est devenue un palpable sans nom ni contour. Elle est administrative. Elle n'a pas de visage comme les juges d'Application des Peines ou les bureaucrates de la place Vendôme qui l'utilisent avec minutie et "innocence". Le bourreau portait cagoule, ces gens-là se cachent derrière les règlements, les arithmétiques pénales, le conformisme réactionnaire ambiant.

De soumissions en fausses révoltes, nous sommes tous responsables de l'instauration du nouvel ordre carcéral. Presque sans broncher, sans nous révolter, dans les prisons comme à l'extérieur, nous avons abandonné le terrain à l'institution de la MORT LENTE. Et c'est un nouveau bagne !
La guillotine était réservée à quelques-uns, aux pires, au moins chanceux, aux plus misérables. Le système administratif

de la MORT LENTE affecte des milliers et des milliers d'hommes et de femmes :

a.. Les perpétuités, bien évidemment, dont le nombre ne cesse de croître depuis deux décennies. Avec les nouvelles politiques d'application de peine, ils ne seront plus commués. Par le passé, la perpétuité était encore dans l'horreur une peine à échelle humaine. Peu ou prou, le condamné savait qu'il effectuerait 17-18 ans. Aujourd'hui avec la peine de 30 ans et la perpétuité "réelle" (réelle comme s'il existait des perpétuités fictives !), les détenus ayant effectué plus de 20 années ne sont plus des exceptions.

b.. Les détenus accumulant plusieurs peines non "confusionnables" et à qui il faudrait au moins deux vies pour effectuer leurs condamnations. Les prisonniers libérables en 2056 ou en 2062 ne sont pas rares !

c.. Les détenus ayant des peines incompressibles au-delà de 15 années.

d.. Mais la MORT LENTE touche également des milliers de prisonniers qui ne trouvent pas en eux les ressources pour résister au rouleau compresseur de l'anéantissement produit par l'élimination carcérale et en particulier par le régime des quartiers d'isolement QI et des centrales de sécurité.

Tout dernièrement encore, la grâce croupion octroyée pour l'an 2000 et le verdict de la Cour d'Assises de Troyes contre les évadés de Clairvaux (comment peut-on présenter une peine de prison assortie de 15 années de sûreté comme un verdict de clémence !) démontrent que rien ne pourra changer sans combat. Nous sommes dos au mur, en particulier tous ceux dans les QI, soumis à la TORTURE BLANCHE, tous ceux détenus dans les Centrales de Sécurité, tous les prisonniers malades qui attendent en vain des libérations médicales.

Combien d'illusions perdues ? Combien de fausses promesses faudra-t-il attendre en vain l'accomplissement ?

La révolte contre la MORT LENTE, prendra-t-elle la forme d'un nouvel embrasement carcéral aussi violent que les mouvements de l'été 74 avec sa cohorte de morts anonymes ou assumera-t-elle les formes de la guérilla telle la lutte contre les QHS ? Il est encore possible de l'anticiper dans les contours du nouvel emprisonnement et des résistances sourdes qu'il provoque.

Une chose est certaine, la prison actuelle n'est déjà plus la prison des années 70-80. Le carcéral se périodise avec la société dont elle est la forme supérieure de répression. Il y avait un lien évident entre les masses ouvrières de la Grande Fabrique en bleu de travail et les files prisonnières dûment numérotées en uniforme pénitentiaire, un lien entre la chaîne de production et les entraves collectives, entre les grands ateliers et le travail carcéral obligatoire. La prison se transforme avec la société et finalement ses nouveaux caractères renvoient aux qualités des rapports sociaux à l'extérieur. Aujourd'hui, la MORT LENTE est une des formes dominantes de la prison de la société néolibérale. Le "tout prison" et les longues peines portent la marque du zéro défaut et du "total control" du travail flexible. Finalement la MORT LENTE est le degré ultime de la prison précaire. Et comme telle, cette condition déshumanisée est le reflet des populations en fin de droit.

Mais comme au dehors, si le système produit l'inexorable destruction, il assure simultanément la survie minimale, juste

assez pour travestir son crime et échapper aux révoltes radicales.
Dans l'actualité, les débats autour du livre du Docteur Vasseur ne s'attaquent en rien aux réalités du nouveau bagne car ils finissent par être phagocytés à l'institutionnalisation de la MORT LENTE. Ils tendent simplement à améliorer la survie. En quelques jours, le thème des longues peines a été évincé au profit de l'orientation même des projets ministériels de prisons modèles (en son temps, Fleury fut une prison modèle, la centrale de Moulin également !). Demain, les cellules seront peut être propres et fonctionnelles mais les détenus y créveront de solitude, d'indifférence, des pathologies physiques et psychiques de la prison "clean". Car tout le décisif de la prison actuelle réside dans l'explosion des peines prononcées. Aujourd'hui, les cours d'assisses condamnent à 24, 25, 28 ans des personnes qui, il y a dix ans encore, se seraient vu infliger 12 ans, 15 ans peut être, mais jamais plus. Les procureurs soutiennent leurs réquisitoires inflationnistes avec les contes et légendes de futures mises en liberté conditionnelle à mi-peine. Alors qu'ils savent pertinemment que les libérations conditionnelles sont désormais exceptionnelles.
La présentation des statistiques sur la longueur des peines en France est fallacieuse. Le turn-over des petites peines interdisent toute compréhension du prolongement de la durée effective du nouvel emprisonnement. Et justement, les personnes emprisonnées pour des délits mineurs qui hier encore n'aurait pas occasionné d'incarcération, permettent de dissimuler la réalité actuelle. D'autant plus qu'eux, comme les VIP, bénéficient de libération conditionnelle et autres mesures de l'application des peines.

Nous sommes également révoltés par le battage médiatique autour de la pétition des ex prisonniers VIP. Non monsieur Marest, ce genre de témoignage ne nous fait pas avancer même d'une seule année car au contraire ils nous renvoient aux très vieux phantasmes sur la prison. Selon eux, le carcéral serait le sanctuaire brutal du rapport de force et du viol entre prisonniers. Quelle pitrerie savoureuse lorsque la leçon vient d'un Bob Denard ! Ce barbouze français serviteur du régime sud-africain de l'apartheid n'a vécu à la tête des hordes mercenaires que par la violence et le viol au détriment des populations africaines. Quant à Le Floch Pringent en bon manitou de transnationale, il est plus prompt à dénoncer la petite violence au quotidien dans les cellules d'arrivants que le rapport de force imposé par les monopoles sur la société et surtout lui qui a dirigé EDF, c'est-à-dire le plus important réseau de corruption, de racket et de violence néocoloniale durant les années 80 !
Le rapport de force dans la société néolibérale est plus fort à l'extérieur que dans les prisons. Et dedans, la violence et les arbitraires de l'administration sont sans commune mesure avec les pressions entre prisonniers. De plus et malgré la castration imposée, il n'y a sûrement pas plus d'homosexualité qu'au dehors. Pire, il est certain que les viols sont beaucoup plus nombreux dans les bureaux des responsables du personnel, les instituts religieux ou le simple cadre familial que dans nos cellules collectives !
Nous le répétons mais pour nous, toute cette fausse polémique n'a qu'un seul but faire passer la réforme des prisons dans le sens voulu par Guigou et consort et non dans le sens des priorités en particulier dans le domaine des longues peines, de

l'isolement, de l'application des peines et de mesures véritables de réintroduction dans la société au dehors. Les réformes de la survie agissent à la gestion de la MORT LENTE.

Nous sommes déjà des centaines bientôt des milliers à saisir notre condition de condamnés à mort. Et nous sommes face à cette vérité crue : de l'insurrection contre l'innommable fin qu'ils nous destinent dépend notre humanité. Face au crime administratif, nous n'avons plus seulement le droit de refuser, le droit de nous révolter, mais aujourd'hui, c'est devenu un devoir pour celui qui en a la possibilité, où qu'il se trouve, avec ses propres moyens, avec les poings s'il le faut, individuellement et collectivement.
Le combat contre l'institution des tortionnaires et des bourreaux sera sûrement sans concession. La répression sera féroce. Nous avons déjà goutté les vendettas de l'administration pour avoir une idée de ce qu'ils nous réservent. Les crimes masqués en suicide, les tabassages, les années et les années de QI, les insultes et les vexations, enfin tout dont ils sont capables sous le couvert de la loi et des règlements. Néanmoins notre refus ne craint plus la trique. Il ne peut rien nous arriver car si rien ne change radicalement NOUS SOMMES DÉJÀ MORTS et enterrés vivant.

Urgence dans les prisons de l'état français :

1.. FERMETURE SANS CONDITION DES QUARTIERS DE TORTURE BLANCHE QUE SONT AUJOURD'HUI LES QI après les QHS.

2.. REMISE EN FONCTIONNEMENT DES PROCÉDURES D'AMÉNAGEMENT DES PEINES : conditionnelles, commutations, compressions, permissions, extension des délais pour l'octroi de la semi-liberté.

3.. LIBÉRATION DES PRISONNIERS AYANT ACCOMPLI 20 ANNÉES EFFECTIVES.

4.. LIBÉRATION IMMÉDIATE DE TOUS LES PRISONNIERS MALADES ET EN FIN DE VIE.

Centrale de Lannemezan
27 janvier 2000

* Inertie communication *
c/o Jibé Lehmann / 18 avenue duchevreuil / 50120 Equeurdreville
xjibex@hotmail.com